

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE SAINT HUBERT**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2020
20H30 dans la salle des fêtes, 3 place de l'Église - Egriselles-le-Bocage

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Syndical qui aura lieu le lundi 21 décembre 2020 à 20 heures 30 dans la salle des fêtes d'Egriselles-le-Bocage (3 place de l'Église).

Ordre du jour :

Domaine et patrimoine :

- Aliénations

- Convention vente d'eau en gros à la CAGS pour Marsangy

Institutions et vie politique :

- Désignation de représentants

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au GIP E-bourgogne/Territoire Numérique

Finances locales

- Décisions budgétaires

- Admission en non-valeur

- Réajustement des forfaits technique et administratif de Cornant

Information du président

Questions diverses

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

A Egriselles-le-Bocage, le 14 Décembre 2020

Le Président, C. Deschamps



Convocation envoyée par mail le 15/12/20.

Membres titulaires présents : 3/6

CORNANT : M FERRE Denis

EGRISSELLES-LE-BOCAGE : MM DESCHAMPS Christian et CANET Claude

Membres suppléants présents : 2/6 (dont 2 votants)

CORNANT : M. FERRE Mathieu (pouvoir de Mme JARRY Monique)

EGRISSELLES-LE-BOCAGE : M DERNY Damien (pouvoir de Mme DOUBLET Bernadette)

M FERRE Mathieu est nommé secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance du 17 juin 2020, adopté à l'unanimité.

1. DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – ALIÉNATIONS

Délibération n° DS 2020/3.2/01 – Convention vente d'eau en gros à la CAGS pour Marsangy

Monsieur le président informe les membres du conseil syndical que les travaux de connexion des réseaux d'eau potable entre les communes d'Egriselles-le-Bocage et Marsangy sont terminés et que la réception en a été faite. Il convient maintenant de prendre une convention de fourniture d'eau potable en gros avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS - gérant de l'alimentation en eau potable de la commune de Marsangy) pour en définir entre autres les conditions de vente.

Monsieur le Président présente le projet de convention aux membres du conseil syndical, qui leur a préalablement été envoyé.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes de la convention de fourniture d'eau potable en gros entre le SIAEP St Hubert et la CAGS pour l'alimentation en eau de la commune de Marsangy telle que présentée ;
AUTORISE le président à la signer.

Voté à l'unanimité

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1 – Désignation de représentants

Délibération n° DS 2020/5.3/01 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au GIP E-bourgogne/Territoire Numérique

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés pour représenter le SIAEP St Hubert au sein du GIP E-bourgogne/Territoire Numérique auquel il adhère.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE M Ferre Mathieu, délégué titulaire et M Deschamps Christian, délégué suppléant au GIP E-bourgogne / Territoire Numérique.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES LOCALES

3.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DS 2020/7.1/07 – Admission en non-valeur

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical une demande d'admission en non-valeur de titres (liste n°4310790211) pour un montant de 397,57€, établi par la Trésorerie Sens Municipale. Les services de la Trésorerie n'ont pu faire recouvrer ceux-ci malgré les différentes démarches de recours dont ils disposent face aux impayés.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'admission en non-valeur pour ces titres (liste n°4310790211) d'un montant total de 397,57€.

Voté à l'unanimité

Délibération n° DS 2020/7.1/08 – Réajustement des forfaits technique et administratif

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical les termes de la délibération n° 5.2016 qui fixait :

- un forfait annuel de frais de fonctionnement administratif de 1 000€, reversé à la commune de Cornant ;
- un forfait annuel de frais de fonctionnement administratif de 4 000€, reversé à la commune d'Égriselles-le-Bocage ;
- un forfait annuel de frais de fonctionnement technique de 5 000€, reversé à la commune d'Égriselles-le-Bocage.

Il explique qu'avec le temps et pour des raisons de facilité, les habitudes de travail ont évolué. Ainsi, la gestion de l'administratif du SIAEP St Hubert s'effectue uniquement par les secrétaires de la mairie d'Égriselles-le-Bocage, par contre, l'employé communal de Cornant est amené à intervenir dans le domaine technique, au-cours de l'année pour le compte du SIAEP St Hubert.

Il propose de basculer le forfait de frais de fonctionnement administratif de 1 000€ en forfait de frais de fonctionnement technique pour la commune de Cornant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la proposition du Président et

FIXE les forfaits comme suit à partir de l'exercice 2021 :

- un forfait annuel de frais de fonctionnement technique de 1 000€, reversé à la commune de Cornant ;
- un forfait annuel de frais de fonctionnement administratif de 4 000€, reversé à la commune d'Égriselles-le-Bocage ;
- un forfait annuel de frais de fonctionnement technique de 5 000€, reversé à la commune d'Égriselles-le-Bocage.

Ces forfaits seront versés au semestre.

Voté à l'unanimité

4. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- M le Président explique que le système actuel de télé-surveillance de l'unité de traitement et du réservoir d'eau devient obsolète, notamment parce qu'il passe par une ligne analogique, qui est amenée à disparaître. L'utilisation du système n'est également pas très fonctionnelle. Il est en attente de devis pour un système plus performant et sécurisant qui fera l'objet d'une prochaine réunion de syndicat. Il précise que ce type de matériel pourrait être subventionnable.
- M le Président fait également part aux membres du conseil syndical que le matériel de télérelève devient également obsolète et n'est plus, dans l'état actuel, compatible avec les nouveaux ordinateurs de la mairie d'Égriselles-le-Bocage. Il est en attente de devis pour une mise à jour de ce matériel et/ou un renouvellement.

5. QUESTIONS DIVERSES

- M Canet propose que les campagnes de changement des compteurs en nombre soient relancées. Il est envisagé d'embaucher une personne supplémentaire pour ce travail.
- M Canet évoque qu'un règlement intérieur doit être réalisé. Celui-ci fera l'objet d'une prochaine réunion.

Clôture de cette séance à 21h45.

M. DESCHAMPS Christian

SIVU SAINT HUBERT

Marie
89500 Egriselles-le-Bocage



